

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
Meurthe-et-Moselle

MAIRIE de CHAMPENOUX
54280

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 03 mars 2014**

Membres en exercice : 12
Membres présents : 09
Membres votants : 10

Date de convocation : 25/02/2014
Envoi à la Préfecture : 05/03/2014
Publication : 05/03/2014

L'an deux mil quatorze, le trois mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en Mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur GUIMONT Henri Philippe, Maire.

Etaient présents : Mmes Astrid MARCHAL, M-C MONCHABLON ET C. GENIN, Mrs. R. PREVOST, P. GERARDOT, J-P. CARTAUX, B. LEMONNIER, G. BOUBEL et C. GUILLAUME.

Etaient absents : Aline CLERC et Gilles BOUBEL

A donné pouvoir : Gérard RICATTE à Jean-Pierre CARTAUX.

Secrétaire de séance : Marie-Claude MONCHABLON

1-COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET COMMUNAL

Sous la Présidence de Henri-Philippe GUIMONT, Maire, s'effectuent la lecture du Compte Administratif de l'année 2013. Après la sortie de Monsieur GUIMONT s'effectue le vote du Compte Administratif 2013.

FONCTIONNEMENT :

- dépenses : 479 388,13 €
- recettes : 562 137,98 €
- résultat de l'exercice : 82 749,85 €
- résultat antérieur reporté : 503 913,35 €
- résultat de clôture : 586 663,20 €

INVESTISSEMENT :

- dépenses : 176 499,56 €
- recettes : 67 924,82 €
- résultat de l'exercice - 108 574,74 €
- résultat antérieur reporté : + 11 794,36 €
- résultat de clôture : - 96 780,38 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 de la Commune, à l'unanimité des membres présents.

2-COMPTE DE GESTION 2013 – M 14

Le Compte de Gestion pour l'année 2013, dressé par Monsieur TOSI, Trésorier Principal, est conforme au Compte Administratif 2013 de la Commune. Il n'appelle ni réserve, ni observation de la part des Membres du Conseil Municipal.

3-AFFECTATION DU RESULTAT – M 14

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter la somme de 489 882,82 € issu du résultat de fonctionnement 2013 au compte 002 excédent de fonctionnement au budget primitif 2014.

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter la somme de 96 780,38 € au compte 001 (dépenses d'investissement), déficit d'investissement au BP 2014 ainsi que 96 780,38 € au compte 1068.

4-OUVERTURE DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme LAHAXE Claudine part en retraite à compter du 31 mars 2014. Pour pallier à son remplacement et après avoir fait les démarches auprès du centre de gestion (vacances de poste et publication) les candidates ont été reçues. La candidate correspondant au mieux au poste est Stéphanie PAULIN.

Le Maire expose que Madame PAULIN, agent dans une autre collectivité à l'obligation de procéder à une mutation. Le Maire propose donc l'embauche de Madame PAULIN à compter du 1^{er} mars 2014 pour 10H00 hebdomadaires en premier temps en contrat à durée déterminée de 1 mois renouvelable pour être en binôme avec Madame LAHAXE.

Le Maire propose également d'ouvrir le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions du Maire,
- **ACCEPTE** le recrutement de Madame PAULIN Stéphanie à compter du 1^{er} mars 2014, pour 10 heures hebdomadaires, en CDD de 1 mois renouvelable,
- **DECIDE** de créer le poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} avril 2014 pour le remplacement de Madame LAHAXE,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

5-DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE CHEMIN COMMUNAL

Le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2013 pour la vente d'une partie de chemin à Monsieur CHAUDEY Philippe. Le Maire fait part aux conseillers qu'il y a lieu d'annuler cette délibération et de la remplacer par celle-ci.

Le chemin devant porter les références A 501 au cadastre d'après le modificatif du parcellaire cadastral ci-joint établi par le Cabinet GEODATIS de Nancy (54000) 5 rue Isabey, n'étant plus utilisé par le public, et en application de l'alinéa 2 de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le Conseil Municipal **DECIDE** de procéder au déclassement dudit bien.

- **ACCEPTE** la vente à l'amiable à Monsieur CHAUDEY Philippe du triangle GIJ suivant le schéma ci-joint, d'une superficie de 27 m², délaissé du chemin des Censeaux,
- **APPROUVE** la vente au prix de 740 €, les frais d'enregistrements, les frais de géomètre et les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour :

- Compte administratif 2013 – Budget Communal
- Compte de gestion 2013
- Affectation du résultat – M14
- Ouverture de poste Adjoint administratif 2^{ème} classe
- Déclassement d'une partie de chemin communal

Astrid MARCHAL

M-C MONCHABLON

C. GENIN

Henri-Philippe GUIMONT

R. PREVOST

P. GERARDOT

J-P. CARTAUX

B. LEMONNIER

C. GUILLAUME